

15ème législature

Question N° : 7101	De M. Éric Straumann (Les Républicains - Haut-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse >Inscription du couscous au patrimoine immatériel de l'UNESCO	Analyse > Inscription du couscous au patrimoine immatériel de l'UNESCO.
Question publiée au JO le : 03/04/2018 Réponse publiée au JO le : 22/05/2018 page : 4257		

Texte de la question

M. **Éric Straumann** attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la démarche commune du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie auprès de l'UNESCO pour la labellisation du couscous au patrimoine immatériel de l'humanité. Ce plat d'origine berbère représente depuis des siècles une part de l'identité des pays du Maghreb en s'inscrivant dans le quotidien des populations. Avec l'arrivée de travailleurs nord-africains et de Français rapatriés après les indépendances, le couscous a été popularisé dans notre pays. Les Français classent le couscous parmi leurs plats préférés. Compte tenu des liens avec ces pays, il serait judicieux que la France soutienne cette démarche auprès de l'UNESCO.

Texte de la réponse

Faire inscrire le couscous sur la liste du patrimoine immatériel de l'humanité est une proposition qui peut sembler pertinente, le couscous étant devenu un plat très populaire en France depuis plusieurs années. Toutefois il faut souligner que ce n'est jamais un plat en tant que tel qui est inscrit sur la liste du patrimoine immatériel, mais un art ou une technique culinaire (ainsi en 2017, ce n'est pas la pizza qui a été inscrite sur la liste du patrimoine immatériel, comme ont pu le dire les médias, mais l'art du pizzaiolo napolitain). Il ne suffit donc pas d'être consommateur d'un plat pour revendiquer son inscription, il faut pouvoir montrer que l'on possède un savoir-faire particulier. On peut ainsi se réjouir du brassage des cultures qui permet à une tradition culinaire de se diffuser largement, tout en reconnaissant qu'elle a une origine particulière qui la rattache plus précisément à certains pays. C'est pourquoi, tout en se félicitant de ce projet d'inscription, la France n'envisage pas de s'associer elle-même à la démarche commune du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie.